

SEANCE DU 30 AVRIL 2008 , à 20H30 à la Mairie

Présents : ALBERICI, ALBERT, ALRAN-REY, BANDET, BIBAL, BONTON, , DELPECH, GRANIER, JULIEN, LAFON, MOUYSSET, LAMESLE, BIZOUARD, TERRAL, CAYRAC, MOUSSA

Absents Excusés : CABROL, RAULHAC

Secrétaire de séance : BANDET

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA C2A ET DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal décide de désigner les délégués et suppléants dans les différentes commissions de la C2A, à savoir :

COMMISSION FINANCES -AFFAIRES GENERALES -RESSOURCES HUMAINES

Délégué : GRANIER Philippe

COMMISSION CADRE DE VIE - SOLIDARITE

Délégué : JULIEN Gérard

COMMISSION DEPLACEMENTS ET MOBILITE

Délégué : ALBERT Didier

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET PREVENTION DES CRUES

Délégué : ALBERICI Laurent

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Déléguée : BIBAL Anne-Marie

COMMISSION AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ALBIGEOIS

Délégué : LAMESLE Pascal

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

Déléguée : ALRAN REY Marine

NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION URBANISME

Madame Sarah LAURENS informe le conseil municipal que Madame Sandrine CIURLIK, vu ses connaissances en ce domaine, propose ses services concernant l'urbanisme.

Madame le Maire propose que Madame CIURLIK Sandrine soit nommée chargé de mission URBANISME. Une convention doit être signée entre la commune et Madame CIURLIK.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette nomination et charge Madame le Maire de créer la convention avec Madame CIURLIK.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Après discussion, le conseil décide de désigner Omar MOUSSA en tant qu'élue chargé d'informer et sensibiliser les concitoyens aux questions de défense.

CHANGEMENT DU CHAUFFE EAU AU STADE

Monsieur CABROL Bernard informe le conseil municipal que le chauffe eau du stade ne marche plus et qu'il est nécessaire de le changer au plus vite.

Différentes entreprises vont être contactées pour effectuer des devis, à savoir :

- A.D. I. MALIE
- L'entreprise PLOMBERIE FATOU
- SARL DENIS Jean Claude,

Le conseil municipal reste dans l'attente des devis pour se prononcer sur le choix de l'entreprise.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une modification statutaire sur les statuts actuels de la C2A.

Le conseil municipal,

- Vu les statuts actuels de la C2A,
- Vu la délibération de modifications statutaires de la C2A en séance du 8/04/2008,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et accepte :

- La modification de l'article 9 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions. Les commissions seront créés et formés par délibération du Conseil Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
- La modification de l'article 7, les dispositions relatives au comité exécutif,
- D'adopter les statuts consolidés intégrant les modifications et la prise de compétence décidée par délibération du 19/02/2008 relative aux NTIC.

DESIGNATION SUPPLEANCE POUR LA MARPA A VILLEFRANCHE D'ALBI

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un suppléant pour représenter la commune à la MARPA à Villefranche d'Albi.

Après discussion, le conseil municipal choisit JULIEN Gérard comme suppléant à la MARPA (Omar MOUSSA ayant été désigné comme représentant de la commune en séance du 20/03/2008).

CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide de composer cette nouvelle commission de la façon suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- CALVET André
- VAYSSE René
- GENIEYS Gervais
- GAUBERT Colette
- PAPAIX Françoise
- SANDRAL Georges

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- RAYSSAC Jean Paul
- ROQUES Patricia
- RAHOUX Claude
- LAFON Françoise
- ICHES Florence
- VERDIER Jean Pierre

CONVOCATION REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de pouvoir recevoir les convocations aux réunions du conseil municipal ou les réunions de travail des commissions par Email , Madame le Maire informe les membres du conseil qu'ils doivent faire leur demande par écrit. Cette demande écrite confirme la légalité de cet envoi par le réseau Internet et l'acceptation par tous.

POINT SUR LES EMPLOIS : RUPTURE DE CONTRAT CAE DE SALVATGE AURELIE - CONTRAT AVENIR POUR MAUREL NICOLE - CONTRAT POUR MISSAOUI FATIHA

➤ RUPTURE DU CONTRAT DE SALVATGE AURELIE

Madame le Maire indique au conseil municipal que Mademoiselle SALVATGE Aurélie ne s'est pas présentée à son travail depuis le 21 avril 2008. L'ANPE ayant été informée de la situation et suite à leurs conseils, un premier courrier recommandé a été adressé le 30 avril 2008 à Mademoiselle SALVATGE lui demandant de se présenter à son poste de travail.

Restant sans réponse, un deuxième courrier lui a été adressé le 13 mai 2008 lui indiquant la rupture immédiate de son contrat. Nous lui demandons de se présenter le 24 mai 2008 pour la remise des clés des locaux communaux.

Le conseil municipal , étant conscient de la gêne que provoque cette absence à la cantine notamment, approuve ce choix.

Pour remplacer Mademoiselle SALVATGE à la cantine, Mesdames STUDNICKI Suzanne et BARRAU Claudie se sont proposées. Ces heures leurs seront rémunérées ou récupérées à leur choix.

➤ CONTRAT AVENIR POUR MAUREL NICOLE

Madame le Maire indique au conseil municipal que le contrat CAE de Madame MAUREL Nicole arrive à échéance le 30/04/2008 et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Après discussion, le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de Madame MAUREL Nicole. Remplacé par un contrat avenir, Madame MAUREL Nicole a signé une convention pour 24 mois, soit du 01/05/2008 au 30/04/2010.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer la convention relative à ce renouvellement.

➤ CONTRAT AVEC MADAME MISSAOUI FATIHA

Suite à l'abandon de poste de Mademoiselle SALVATGE, un contrat avec Madame MISSAOUI Fatiha a été signé jusqu'au 30/06/2008 pour effectuer l'entretien des locaux de la Mairie.